Réunion du Conseil Municipal du 09 octobre 2026
Compte rendu

L'an deux mille vingt-six, le 9 octobre à 19 heures, le Conseil municipal de REYVROZ dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie

Date de convocation du Conseil municipal : 5 octobre 2026

Présents : 12

M. LOMBARD Gérald, Mme BRON Sophie, M. DEREPIERRE Eric, Mme GALLAY Sonia, M. GERIN Stéphane, M. IRLES Florian, Mme LEMAIRE Karine, Mme MONTET Stéphanie, M. MOREL-CHEVILLET Bruno, M. ROGER Mathieu, Mme TRABICHET Kathy, Mme VULLIEZ Nathalie.

Excusés : M. CANTAN Cyrille, Mme COLLIARD Soraya, M. DUPRAZ Didier.

M. IRLES Florian a été élu secrétaire.

Le compte-rendu du conseil du 11 septembre 2026 est approuvé à l'unanimité

INTERCOMMUNALITE

➢ Conférence des Maires

Monsieur le Maire fait un compte-rendu de la conférence des maires qui s'est tenue le 2 octobre.

Quelques sujets étaient à l'ordre du jour concernant la culture, la santé, les financements de la Région et, en particulier, la stratégie de l'interco pour le mandat 2026/2032

URBANISME

- DP 0742222600016 reçue le 22 septembre 2026 par Madame COLLOUD Marie-Jeanne pour le remplacement de volets sur 2 fenêtres de la façade Sud au 126 Route du Perrozet 74200 REYVROZ. Cette demande est acceptée.

- DIA 07422226B0005 reçue le 23 septembre 2026. Un bien situé au 444 route des Fontaines à Reyvroz. Pas de préemption de la commune

BUDGET

➢ Amortissement fonds de concours – durée d'amortissement

Monsieur Le Maire explique ce que représente un fonds de concours : c'est une subvention financière exceptionnelle versée entre une commune et l'interco pour financer un équipement. Son montant est limité à 50% du coût des travaux. Cela a été le cas pour les travaux de voirie route des 2 sapins l'an passé

Ce fonds de concours étant amortissable, la durée a déjà été fixée dans un dossier précédent. Il n'y a pas lieu de délibérer à nouveau

EAU ET ASSAINISSEMENT

➢ Redevance eau potable et assainissement 2026

Monsieur Le Maire propose pour l'exercice 2026 les montants suivants pour les redevances de l'Agence de l'Eau :

REDEVANCE AGENCE DE L'EAU	**RAPPEL 2025**	**ROLE 2026**
		€ HT/m³
Consommation d'eau potable	0.43	**0.39**
Prélèvement sur la ressource en eau	0.13	**0.12**
Performance des réseaux d'eau potable	0.01	**0.04**
Performance des systèmes d'assainissement collectif	0.01	**0.04**

Délibération approuvée à l'unanimité

DIVERS

➢ Modification RIFSEEP CIA

Monsieur Le Maire explique qu'il va falloir modifier la délibération existante sur le RIFSEEP pour l'ouvrir aux agents de catégorie B, statut de rédacteur afin de garantir la rémunération de Lucie LHINORET qui a obtenue sa promotion.

Cette demande de modification est passée aussi auprès du Comité social territorial en date du 01 octobre 2026 qui a donné un avis favorable

Délibération approuvée à l'unanimité

➢ Instauration des modalités d'exercice du travail à temps partiel

Les personnels peuvent demander, sous certaines conditions, à exercer leurs fonctions à temps partiel. Il appartient à la commune, conformément aux dispositions légales et réglementaires, de déterminer, par délibération, les modalités du temps partiel. Selon les cas, le temps partiel est accordé de droit ou sous réserve de nécessité de service

Monsieur le Maire apporte toutes les précisions sur ces modalités (bénéficiaires, organisation du travail, quotités, demande de l'agent et durée d'autorisation, réintégration ou modification en cours de période, suspension du temps partiel, réintégration au terme du temps partiel)

Délibération approuvée à l'unanimité

➢ Vente de bois sur pied

Monsieur Le Maire informe le conseil que la commune possède des arbres menaçants de tomber notamment sur le secteur des 2 sapins. Il rappelle l'obligation pour les arbres d'un diamètre supérieur à 40 cm, d'être abattus par un professionnel. Cela représente environ 100m3 dans le cas précis

L'ONF n'ayant pas trouvé de professionnel pour faire cette coupe, il propose d'autoriser des particuliers à le faire sous certaines conditions. La commune doit faire une « délivrance » (par délibération du conseil) aux particuliers intéressés, à charge de ceux-ci de trouver 3 garants ou bénéficiaires solvables

La commission forêt va se prononcer sur la procédure à suivre

➢ Projet travaux de l'école

Monsieur Le Maire indique que 2 architectes ont réalisé un devis pour les travaux de l'école (Valérie FALVO et atelier DELERCE)

La commission a validé le projet de l'atelier DELERCE qui est estimé à 334.000 euros HT pour les travaux et la maitrise d'oeuvre

Monsieur Le Maire précise qu'il a rencontré Monsieur Lucien VULLIEZ pour envisager le rachat d'une partie de son terrain qui se trouve à côté de l'école afin d'agrandir la cour

La commune va monter plusieurs dossiers de demandes de subventions pour ce projet (Etat, Région et Département). Le plan de financement sera arrêté lors du prochain conseil

➢ Cérémonie du 11 novembre 2026

Monsieur Le Maire précise que c'est la commune de Reyvroz qui reçoit cette année les 4 communes de la vallée du Brevon pour la cérémonie intercommunale qui débutera à 10 h

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Le Maire précise qu'il a rencontré l'association de la MJC suite à leur demande pour faire un point sur le fonctionnement de cette association.
La saison passée, il y avait 256 adhérents au total dont 207 sur la vallée et 27 pour Reyvroz, sans changement pour la commune en 2026/2027

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que nous avons obtenu une subvention de 1.500 euros pour la classe bleue de l'école de Reyvroz.

Monsieur le Maire dresse une projection sur l'évolution des taux de taxes locales (part communale) et sur l'évolution des dotations de l'Etat sur 15 ans. Ces dotations sont passées de 77.421 € en 2011 à 581 € en 2025 et sont devenues négatives en 2026 de 6.742 €. C'est donc la commune qui finance l'Etat !

Le club Symphonie d'automne est remercié pour les décorations d'octobre rose.

Quelques inquiétudes sont relevées face au danger que courent des enfants sans casque sur des trottinettes électriques débridées qui se promènent parfois dans le village. Le sujet est d'autant plus prégnant aux abords de l'école (colonie), un marquage au sol a été réalisé

Un dysfonctionnement avec le transport des enfants du matin qui partent au collège à Bellevaux est signalé. Le service transports de l'interco sera informé

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.

Prochain conseil municipal le 13 novembre à 19 heures.

Secrétaire de séance

Le Maire,
Gérald LOMBARD